

Vie associative - Versement de subventions - Troisième répartition 2002 - Forum des associations 2001 : réaffectation de recettes

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : Sur proposition de la Commission Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'attribution des subventions suivantes :

	Proposition
* Tarot Club Bisontin (soutien à l'organisation du tournoi annuel)	300 €
* Ligue des Droits de l'Homme (en complément de la subvention de fonctionnement 2003, déjà versée : 430 €)	330 €
* Association Budo Kendo Besançon (soutien à la création de cette nouvelle association)	350 €
* La Chapraisienne (subvention exceptionnelle pour activité poterie)	300 €
* Les Artisans du Monde (pour organisation de la journée du 20 anniversaire d'Artisans du Monde)	1 000 €
* Amitiés Franche-Comté Arménie (soutien au fonctionnement de cette association)	300 €
* Salsamoondo (pour organisation festival Amérique Latine 2003)	1 000 €
* BRC Cycliste (pour organisation d'une course cycliste dans le quartier des Chaprais)	1 000 €

La dépense totale soit 4 580 € est à prélever sur l'imputation 92.025.6574.41070 qu'il sera nécessaire d'abonder par un virement de crédit d'un montant de 1 280 € depuis l'imputation 92.025.60632.41070.

Le Forum des Associations 2001 a été organisé conjointement par la Ville de Besançon et la Jeune Chambre Economique. La JCE se chargeait de la gestion financière de l'opération, la Ville de l'organisation matérielle et de la location de Micropolis. Le bilan financier fait apparaître un reliquat de 3 300 € que la JCE propose de reverser à la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'encaissement de cette somme par décision modificative au budget de l'exercice courant sur l'imputation 92.025.758.41070 et de la réaffecter en dépenses sur l'imputation 92.025.6574.41070 et d'autoriser le versement des subventions mentionnées ci-dessus.

«M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, je voulais savoir pourquoi, juste pour ma culture personnelle, le BRC Cycliste, organisation d'une course cycliste, c'est financé sur la vie associative et pas sur le sport ? Pour un souci de cohérence...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de la compétition. C'est une course qui se déroulera dans le quartier des Chaprais, organisée par l'association des commerçants.

M. Alexandre CHIRIER : C'est le sport d'en bas alors !

M. LE MAIRE : Oh, arrêtez avec cela ! Il n'y a pas de sport d'en bas, de sport d'en haut !

M. Alexandre CHIRIER : C'est simplement par souci de cohérence Monsieur COLY, qu'on s'y retrouve dans le PPI...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas la France d'en haut et la France d'en bas, il y a la France et là il n'y a pas le sport d'en haut et le sport d'en bas, il y a le sport, voilà. Situez-vous où vous voulez, moi je me situe dans la France».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.